

**COMPTE RENDU REUNION**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Décembre 2021 A 20H30**

**Membres présents :** BALLIGAND Sylvie, CORNELOUP Danielle, , GORISSEN Marielle, GRISARD Bernard, LARDY Jean-Paul, MALATIER Serge, RIZARD Fabienne, , BERTHOY Cédric, RIZARD Corinne, , JONDET Virginie, DUMONT Ivan.

**Excusé(s) :** / VOUILLON Denis / DUPUIS Patrick / CINQUIN Romain

**Absent(s) :** /

**Procuration(s) :** / VOUILLON Denis à CORNELOUP Danielle / DUPUIS Patrick à MALATIER Serge / CINQUIN Romain à GRISARD Bernard

**Secrétaire de séance :** Danielle CORNELOUP

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

1. **Délibérations**

- **Bail professionnel pour une 3<sup>ème</sup> praticienne dans le local de santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il a donné son accord lors du conseil du 25 novembre 2021, pour l'arrivée d'une troisième praticienne dans le local pluridisciplinaire. Afin de mettre en place un bail de location, il convient de prendre une délibération entérinant cet accord du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix

\* APPROUVE la mise en location à compter du 1<sup>er</sup> janvier du local à Madame BRONDA

\* AUTORISE le Maire à signer tous documents permettant la bonne exécution de cette décision

- **Bail pour logement de l'immeuble « Bonnot Vital » à Madame Julie Samson au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les actuels locataires du logement sis « immeuble BONO » partiront le 31 décembre prochain selon les termes de leur bail.

Madame Julie SAMSON, infirmière libérale sur la commune a fait une demande pour louer ce logement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le Maire demande leur accord aux conseillers pour louer ce logement à Madame SAMSON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

\* ACCEPTE la candidature de Madame SAMSON

\* AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer tout document permettant la bonne exécution de cette décision.

- **Modification des heures de travail des deux secrétaires de mairie**

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à l'absence et la demande de mutation de Mme NARBOUX Gaëlle (Adjointe Administrative Principale de 1<sup>ère</sup> classe), et suite à l'ouverture de son poste et l'appel à candidatures sur le site emploi-territorial.fr ; il apparait que son temps de travail doit être réparti sur les deux secrétaires de mairie actuels à savoir M. PAILLARD Fabrice et Mme DELAPLACE Dominique.

Après avoir vu avec les intéressés, M. le Maire propose qu'à partir du 1er janvier 2022, l'on fasse

un avenant à l'arrêté de M. PAILLARD Fabrice en lui octroyant 2 heures de plus par semaine ce qui lui fera un total de 20 heures hebdomadaire. Et que durant le mois de janvier jusqu'à la décision du remplacement de Mme NARBOUX Gaëlle, Mme DELAPLACE Dominique aura un CDD d'un mois à raison de 12h30 hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

\* ACCEPTE d'octroyer 2 heures supplémentaires par semaine à M. PAILLARD Fabrice sur son temps de travail à compter du 1er janvier 2022.

\* ACCEPTE de prolonger d'un mois le CDD de Mme DELAPLACE Dominique à raison de 12h30 par semaine.

\* AUTORISE le Maire à signer tous documents permettant la bonne exécution de cette décision.

## **2 Point sous-préfecture : Annulation des vœux et des manifestations, possibilités de manifestations 2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en raison des nouvelles mesures mises en place par la préfecture pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 et sur recommandations de la sous-préfecture, les vœux du Maire sont annulés.

Le conseil s'interroge sur l'opportunité d'organiser une rencontre avec les habitants de la commune dans l'année.

## **3 Bulletin communal :**

Le bulletin annuel est finalisé et est chez l'imprimeur, pour livraison à la mairie le 21 décembre. Sa distribution est fixée la semaine entre Noël et le nouvel an. Chaque conseiller sera chargé de sa distribution sur un secteur de la commune.

## **4 Questions diverses**

Marché de Gibles : le Maire informe le conseil de nouvelles demandes d'installation par des commerçants itinérants sur le marché le dimanche matin: un primeur de La Grande Verrière et un fabricant local de biscuits. Le conseil donne son accord pour le commerçant local mais refuse le primeur, compte tenu de la distance. Le conseil discute des possibilités d'étoffer l'offre de producteurs locaux pour redynamiser ce marché et suggère par ailleurs de mieux communiquer sur le marché du dimanche matin. Il propose d'organiser un plus gros marché 1 dimanche par mois.

Le Maire contactera ses homologues de communes ayant déjà une expérience réussie de ces organisations.

Avenir des commerces locaux :

Monsieur Jean Marc LATHULIERE, électricien fait savoir au Conseil qu'il n'arrête pas son activité bien qu'arrivant à l'âge de la retraite et leur demande de relayer cette information auprès de la population.

Les conseillers font un point sur la situation des commerces locaux et des possibilités d'avenir du commerce de proximité.

Désherbage du cimetière

Suite à la dernière campagne de nettoyage du cimetière, décevante en terme de participants, le Maire demande aux conseillers de réfléchir à des solutions alternatives sachant que l'entretien du cimetière ne peut être à la charge seul du cantonnier.

Le conseil réfléchit plus largement à une adaptation des espaces fleuris de la commune pour limiter l'entretien.

La commission fleurissement est chargée, après consultation du cantonnier de faire des propositions d'aménagement au conseil.

Monsieur Serge Malatier informe le Conseil que le taille-haies commandé pour la commune est arrivé.

Volets de la Mairie : Le Maire informe les conseillers que la couleur choisie lors du précédent conseil pour les nouveaux volets de la mairie n'est plus disponible en série et fait l'objet d'un supplément de 30 à 40%. Les conseillers décident d'opter pour la couleur alu rouge, ce qui permet à l'artisan de maintenir le prix du devis. L'entreprise Bonin sera informée de cette décision au plus tôt.

Le Maire informe le Conseil que les travaux prévus sur la façade de l'Eglise commenceront en retard pour raison de santé de l'entrepreneur en charge.

Le cantonnier a fait part d'un souhait d'avoir une bétonnière. Des devis ont été demandés pour du matériel neuf ou d'occasion. Le conseil donnera son avis sur cet investissement sur le budget 2022. Il donne son accord pour l'achat de nouveaux vêtements de sécurité pour l'agent technique.

Renouvellement du contrat de téléphonie de la commune (mairie et écoles) : le maire informe les conseillers que la mairie a reçu diverses propositions pour renouveler ses contrats et passer en numérique. Il demande la mise en place d'une commission chargée d'étudier les différentes propositions avant toute décision. L'actuel prestataire, Orange, n'a fait parvenir aucune offre à ce jour.

Les décorations de Noël ont été installées par les conseillers, aidés de Nathalie Daly. Madame Gorissen demande au Maire la possibilité de racheter des décorations complémentaires pour l'année prochaine. Après discussion, le conseil s'accorde sur une somme de 1000 euros à mettre au budget 2022 pour l'achat de nouvelles décorations.

Le Maire confirme au conseil que c'est le projet de réfection du toit de la garderie qui fera l'objet de la demande de subvention au titre de l'Appel à Projet du département 2022.

Gaëlle NARBOUX souhaite organiser un pot de départ pour les élus et agents communaux le 14 janvier 2022 à la salle du foyer rural, sous réserve des conditions sanitaires.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00***